

**PROVINCE DE QUÉBEC ... TÉMISCAMINGUE
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE**

4 FÉVRIER 2015

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE ORDINAIRE** du comité administratif / commission d'aménagement, tenue selon la loi, au bureau de la MRC de Témiscamingue, 21, rue Notre-Dame-de-Lourdes à Ville-Marie, le **MERCREDI 4 FÉVRIER 2015, à 17 h (5 h pm)**, à laquelle :

SONT PRÉSENTS :

Les conseillers de comté :

M. Daniel Barrette , maire de Laverlochère
et préfet suppléant de la MRCT
M. Simon Gélinas , maire de Lorrainville
M^{me} Nicole Rochon , mairesse de Témiscaming

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENCE DE :

M. Arnaud Warolin, préfet de la MRCT

ÉTAIT ABSENT :

M. Bruno Boyer, maire de Belleterre

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Daniel Dufault , coordonnateur au service d'aménagement
M^{me} Katy Pellerin , directrice du Centre de valorisation et responsable
de la gestion des matières résiduelles
M. Tomy Boucher , directeur général adjoint – secrétaire-trésorier adjoint
M^{me} Lyne Gironne , directrice générale – secrétaire-trésorière

N. B. : Le comité administratif s'est réuni en caucus (huis clos) de
17 h à 17 h 30.

02-15-041A

**Ouverture de la séance ordinaire publique à 17 h 30 et adoption
de l'ordre du jour.**

Il est proposé par M^{me} Nicole Rochon
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- ❖ Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé;
- ❖ Que l'article « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

Mot du préfet

Le préfet annonce aux membres du comité administratif que suite à la démission de M^{me} Carmen Rivard, mairesse de la municipalité de Nédélec, il a procédé à la nomination de M. Daniel Barrette, maire de la municipalité de Laverlochère à titre de préfet suppléant.

M. Warolin poursuit son mot en informant au CA qu'une rencontre est prévue le 6 février 2015 avec le bureau régional du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques pour échanger sur le projet d'incinérateur avec valorisation énergétique.

02-15-042A Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 janvier 2015.

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 janvier 2015 ayant été remis ou transmis par courriel à tous les conseillers.

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- ❖ Que ledit procès-verbal soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

02-15-043A Période de questions de l'assistance (CM, art. 150).

1^{re} partie

Aucune question de l'assistance.

02-15-044A Comité multiressource de la MRC de Témiscamingue (84^e rencontre).

M. Réjean Sarrazin, représentant de l'Union des producteurs agricoles (UPA) et M. Louis-Philippe Dénommé, représentant du Syndicat des producteurs de bois d'Abitibi-Témiscamingue (SPBAT), sont absents.

————— // —————

M^{me} Lyne Gironne, directrice générale – secrétaire-trésorière, réitère les dispositions de l'entente spécifique sur les lots intramunicipaux, ainsi que celles du règlement n^o 060-07-1997 de la MRCT concernant le fonctionnement du comité multiressource et le traitement des projets qui en découlent.

Le comité multiressource prend acte du « rapport budgétaire » du Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux.

Projet : Honoraires professionnels et cotisations SOPFIM et SOPFEU

Demandeur : Corporation de développement de Laverlochère

Montant demandé : 2 894,09 \$

BILAN DE LA MUNICIPALITÉ DE LAVERLOCHÈRE AU FONDS DE MISE EN VALEUR DES LOTS INTRAMUNICIPAUX	
Revenus (droits de coupe)	32 046,08 \$
Retraits (projets) 28 040,11 \$ + 2 894,09 \$	- 30 934,20 \$
Solde	1 111,88 \$

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M^{me} Nicole Rochon
et résolu unanimement

- ❖ Que le projet présenté soit accepté et payé à même le Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux de la MRC de Témiscamingue, selon les réserves établies pour la municipalité de Laverlochère.

02-15-045A

Autorisation pour adoption et dépôt du rapport d'activités annuel de la MRC de Témiscamingue pour le schéma de couvertures de risques en sécurité incendie auprès du ministère de la Sécurité publique.

Considérant que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRCT est entré en vigueur le 27 août 2010;

Considérant que la MRC de Témiscamingue doit envoyer un rapport d'activités annuel au MSP concernant le suivi du schéma, et ce, pour l'ensemble des actions réalisées par les municipalités et par la MRC de Témiscamingue;

Considérant que lesdits rapports sont actuellement en cours de rédaction, M. François Gingras étant à recueillir les informations auprès des municipalités;

Considérant que le MSP exige le dépôt de ces rapports avant le 31 mars 2015;

Il est proposé par M^{me} Nicole Rochon
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- ❖ D'adopter le rapport annuel pour l'année 2014 (l'an 4) de la MRC de Témiscamingue du schéma de couvertures de risques en sécurité incendie;
- ❖ D'autoriser l'envoi des rapports annuels d'activités (municipalités locales et MRCT) pour l'année 2014 (l'an 4) du schéma de couvertures de risques en sécurité incendie pour dépôt au ministère de la Sécurité publique;
- ❖ D'autoriser le préfet et la directrice générale – secrétaire-trésorière à signer ledit rapport pour et au nom de la MRC de Témiscamingue.

Certificat de conformité : Approbation de la modification adoptée par la municipalité de Duhamel-Ouest à son règlement de zonage (règlement n° 248, adopté le 14 janvier 2015) (second projet).

02-15-046A

Attendu qu'en vertu des articles 137.1 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une municipalité peut modifier son règlement de zonage. Cette modification est assujettie au troisième alinéa de l'article 123 de la LAU, le cas échéant, mais n'entre en vigueur qu'à la date de son approbation par le CA de la Municipalité régionale de comté;

Attendu que la municipalité de Duhamel-Ouest désire amender son règlement de zonage n° 196 présentement en vigueur pour mieux mettre en valeur les sites importants que sont le Domaine Brown, Fort-Témiscamingue et le camping La Bannik;

Il est proposé par M^{me} Nicole Rochon
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- ❖ D'approuver la modification adoptée par la municipalité de Duhamel-Ouest à sa réglementation d'urbanisme (règlement n° 248, adopté le 14 janvier 2015 – zonage – second projet).

Conformité au schéma d'aménagement révisé

Le schéma d'aménagement révisé de la MRCT est entré en vigueur le 15 octobre 2012. Le règlement n° 248 apparaît conforme aux dispositions du schéma d'aménagement révisé et au document complémentaire.

Date d'adoption du règlement : 14 janvier 2015 (second projet)

Date de réception à la MRCT : 15 janvier 2015

02-15-047A

Certificat de conformité : Approbation de la modification adoptée par la municipalité de Guérin à son règlement de zonage (règlement n° 171-2014, adopté le 12 janvier 2015).

Attendu qu'en vertu des articles 137.1 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une municipalité peut modifier son règlement de zonage. Cette modification est assujettie au troisième alinéa de l'article 123 de la LAU, le cas échéant, mais n'entre en vigueur qu'à la date de son approbation par le CA de la Municipalité régionale de comté;

Attendu que la municipalité de Guérin désire amender son règlement de zonage n° 113-95 présentement en vigueur pour limiter les futures porcheries à une zone située au sud du village;

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M^{me} Nicole Rochon
et résolu majoritairement

- ❖ D'approuver la modification adoptée par la municipalité de Guérin à sa réglementation d'urbanisme (règlement n° 171-2014, adopté le 12 janvier 2015 – zonage).

Conformité au schéma d'aménagement révisé

Le schéma d'aménagement révisé de la MRCT est entré en vigueur le 15 octobre 2012. Le règlement n° 171-2014 apparaît conforme aux dispositions du schéma d'aménagement révisé et au document complémentaire.

Date d'adoption du règlement : 12 janvier 2015

Date de réception à la MRCT : 16 janvier 2015

Enregistrement du vote :	
	Nombre
Pour	3
Contre	1

Le préfet, Arnaud Warolin, vote contre la résolution et inscrit sa dissidence.

Le vote du préfet n'a pas pour but de nuire au processus de la municipalité de Guérin mais bien de traduire un inconfort face au processus imposé par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* en matière de conformité au schéma d'aménagement.

Résolution adoptée à la majorité

N. B. :

En vertu de l'article 9 du règlement n° 151-12-2011 concernant la création et la délégation de certaines compétences au comité administratif de la MRC de Témiscamingue, le président ou toute personne qui préside une séance du comité, a le droit de voter, mais n'est pas tenu de le faire.

02-15-048A

Avis sur la demande du ministère des Transports concernant l'autorisation à la CPTAQ : Lot 3 909 870-P du cadastre du Québec (zone de l'aéroport), dans la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues (utilisation à une fin autre que l'agriculture).

Considérant la demande du ministère des Transports requérant l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole pour acquérir des servitudes et installer des lumières nécessaires au fonctionnement de l'aéroport de Saint-Bruno-de-Guigues;

Considérant les articles 58 et suivants de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

Il est proposé par M^{me} Nicole Rochon
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

❖ De transmettre à la Commission (CPTAQ) un avis favorable relativement à la demande du ministère des Transports.

Nature du projet

Il s'agit d'une deuxième demande du ministère des Transports (MTQ) pour acquérir des servitudes et installer les lumières nécessaires au fonctionnement de l'aéroport de Saint-Bruno-de-Guigues (La CPTAQ avait déjà autorisé le projet qui devait se dérouler avant septembre 2015). Le MTQ a besoin d'un délai pour réaliser les travaux.

Après étude de la demande, il en ressort l'élément suivant :

- L'autorisation demandée n'ajoutera pas de nouveaux logements ou commerces en zone agricole (pas de nouvelles contraintes au niveau des odeurs).

Conformité au schéma d'aménagement révisé

Le schéma d'aménagement révisé de la MRC est entré en vigueur le 15 octobre 2012. Après analyse, le projet du ministère des Transports est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé.

02-15-049A **Autorisation pour lancement d'un appel d'offres pour un contrat de services professionnels pour l'inspection des baux dans le cadre de la délégation de la gestion foncière.**

Les membres du CA demandent qu'une analyse d'un mandat d'inspection réalisé en régie interne soit effectuée avant de procéder à un appel d'offres pour l'inspection des baux.

02-15-050A **Gestion des matières résiduelles – Autorisation pour octroi d'un contrat pour la restauration d'une ancienne benne de camion de collecte des matières résiduelles.**

Considérant la résolution n° 11-14-482 du conseil des maires du 26 novembre 2014 autorisant le lancement d'un appel d'offres pour la restauration d'une ancienne benne d'un camion de collecte des matières résiduelles;

Considérant que trois entreprises ont été invitées à soumissionner pour la restauration de l'une des bennes d'un camion de collecte, soit Distribution Cardinal d'Angliers, Témisko de Notre-Dame-du-Nord et Saniquip de Rigaud;

Considérant que deux entreprises ont déposé une offre de services conforme au devis, à savoir :

- Distribution Cardinal d'Angliers : 18 125 \$ (taxes en sus);
- Saniquip de Rigaud : 16 213 \$ (taxes en sus);

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- ❖ D'accorder le contrat pour la restauration d'une benne d'un camion de collecte des matières résiduelles à Saniquip de Rigaud pour un montant de 16 213 \$ avant taxes.

02-15-051A **Gestion des matières résiduelles – Autorisation pour l'achat de nouvelles pinces (bras automatisé) pour le prochain camion de collecte des matières résiduelles.**

Considérant la résolution n° 11-14-482 du conseil des maires du 26 novembre 2014 autorisant le lancement d'un appel d'offres pour l'acquisition d'un nouveau camion de collecte des matières résiduelles;

Considérant qu'il fut également convenu d'acquérir de nouvelles pinces (un bras automatisé);

Considérant que trois entreprises ont été invitées à soumissionner pour l'achat de nouvelles pinces (bras automatisé) pour le prochain camion de collecte des matières résiduelles, soit Distribution Cardinal d'Angliers, Témisko de Notre-Dame-du-Nord et Saniquip de Rigaud;

Considérant qu'une seule de ces entreprises a déposé une offre de services;

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M^{me} Nicole Rochon
et résolu unanimement

- ❖ De procéder à l'acquisition de nouvelles pinces (bras automatisé) auprès de Saniquip de Rigaud au montant de 23 995 \$ avant taxes.

02-15-052A

Gestion sécuritaire de l'amiante – Obligations de l'employeur – Octroi d'un contrat pour réalisation d'un mandat d'identification des MCA.

La législation québécoise prévoit l'identification des MCA et l'établissement de procédures de travail sécuritaires avant tout type de travaux susceptibles d'émettre de la poussière d'amiante. Tous les employeurs et employés du Québec sont soumis à cette législation.

De plus, le 6 juin 2013 entrait en vigueur le nouveau règlement concernant l'amiante qui modifie le *Règlement sur la santé et la sécurité du travail* et le Code de sécurité pour les travaux de construction. Dans l'optique d'assurer la santé et l'intégrité physique des travailleurs qui effectuent des travaux susceptibles d'émettre de la poussière d'amiante, de nouvelles normes de sécurité relatives à la gestion de l'amiante sont ainsi exigées, dont voici les principales :

- L'employeur doit, dans un délai de deux ans à compter de la date d'entrée en vigueur du règlement, implanter un registre qui identifie les flocages et les calorifuges contenant de l'amiante dans les bâtiments construits respectivement avant le 15 février 1990 et le 20 mai 1999;
- Tous les autres matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante doivent être vérifiés avant qu'un travail susceptible d'émettre de la poussière d'amiante ne soit entrepris, et cette information doit être incluse dans le registre;
- Une mise à jour de la caractérisation initiale doit ensuite être effectuée tous les deux ans pour les flocages et les calorifuges contenant de l'amiante, excepté si ces matériaux sont entièrement enfermés dans un ouvrage permanent et étanche aux fibres et que l'accès auxdits matériaux n'est possible que par une opération destructive de l'ouvrage;
- L'employeur doit conserver le registre tant que le bâtiment est sous son autorité et doit mettre ce registre à la disposition des travailleurs œuvrant dans l'établissement et de leurs représentants.

Considérant que d'ici juin 2015, tous les employeurs du Québec ont une responsabilité pour identifier les matériaux susceptibles de contenir de l'amiante;

Considérant l'offre de services de la Ville de Témiscaming déposée le 30 janvier 2015 au coût de 600 \$, frais de déplacements en sus, leur ingénieur ayant les disponibilités pour réaliser le mandat;

Considérant que cette offre de services couvrent l'identification des MCA pour trois bâtiments, soit l'immeuble du 21, rue Notre-Dame-de-Lourdes à Ville-Marie, le centre de tri et le garage situés au 641, route 391 à Saint-Édouard-de-Fabre;

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- ❖ D'accepter l'offre de services de la Ville de Témiscaming au coût de 600 \$, plus les frais de déplacements afin de réaliser l'identification des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante (MCA) pour les bâtiments cités précédemment.

Le présent mandat exclut le prélèvement d'échantillons des matériaux afin de vérifier la concentration en amiante ainsi que de les faire enlever ou les faire recouvrir par un matériau étanche.

N.B. : M^{me} Nicole Rochon s'abstient de voter dans le présent dossier pour éviter toute situation de conflit d'intérêts.

02-15-053A

Pacte rural – Autorisation pour versement.

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M^{me} Nicole Rochon
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser le paiement des montants suivants pour des projets au Pacte rural :

↳ Les voisins d'en haut

Projet : Aménagement du Centre communautaire avec des rideaux et du matériel technique de scène

Montant autorisé : 3 600,00 \$

Montant à payer : 107,82 \$

↳ Association Place au soleil de Témiscaming

Projet : Relocalisation et aménagement d'un comptoir de vêtements usagés

Montant autorisé : 25 000,00 \$

Montant à payer : 9 773,72 \$ (2^e versement)

02-15-054A

Renouvellement de l'adhésion 2015 à l'AGMQ et l'ADGMRCQ.

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M^{me} Nicole Rochon
et résolu unanimement

- ❖ De renouveler l'adhésion de la MRCT auprès des organismes suivants, tel que prévu au budget 2015 :
 - Association de la géomatique municipale du Québec au montant de 120,72 \$;
 - Association des directeurs généraux des MRC du Québec au montant de 546,13 \$.

02-15-055A **Demande d'aide financière au Fonds de l'athlète.**

Après consultation auprès de M. Mario Lefebvre et M. Jean-Louis Carignan, une recommandation fut émise de payer une inscription à une compétition provinciale pour un montant de 300 \$ pris à même le Fonds de l'athlète de la MRC.

Considérant la disponibilité budgétaire du Fonds de l'athlète de la MRC de Témiscamingue de 8 962,55 \$;

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- ❖ De contribuer financièrement à l'inscription d'une compétition provinciale d'une valeur de 300 \$ afin de soutenir M^{me} Dominique Cholette qui participe à des compétitions équestres de type classique.

02-15-056A **Service d'évaluation – Rapport d'activités.**

Le comité administratif prend acte du rapport mensuel d'activités, les statistiques à jour des visites sur le site Web ainsi qu'une analyse détaillée de l'achalandage de la MRCT.

02-15-057A **Service d'évaluation – Logiciel d'évaluation foncière, version modernisée.**

Le comité administratif prend acte du tableau comparatif des deux options possibles pour acquérir une solution informatique visant à outiller le service d'évaluation afin de rencontrer l'adaptation des exigences réglementaires applicables en matière d'évaluation foncière municipale. Les prochains rôles d'évaluation entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2016 doivent être en version modernisée.

02-15-058A **Projet étudiant 2015.**

Il est proposé par M^{me} Nicole Rochon
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser le dépôt d'une demande auprès du programme « Emplois d'été Canada 2015 » pour un poste de préposé au service d'évaluation.

Relevant de la coordonnatrice du service d'évaluation, le titulaire du poste aura comme principal rôle la mise à jour des dossiers informatiques à l'aide des dossiers papier. Il permettra l'avancement des tâches dans le but de la modernisation des rôles d'évaluation, tâche primordiale en vue du respect de la réglementation du MAMOT concernant la modernisation. Il sera également amené à répondre aux questions des contribuables et à leur faire des envois, toujours dans le but d'avoir des rôles d'évaluation les plus à jour possible. Le titulaire aura donc un rôle important à jouer dans la concordance des données, dans leur exactitude et devra user de jugement pour la codification des données.

La durée de l'emploi est de huit semaines et le budget prévu est de 3 080 \$.

02-15-059A

Approbation des comptes à payer ainsi que le rapport budgétaire à jour.

Le comité administratif prend acte du rapport budgétaire de la MRC de Témiscamingue de même que la liste des comptes à payer pour l'exercice.

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M^{me} Nicole Rochon
et résolu unanimement

❖ Que les comptes suivants soient acceptés et payés :

Salaire des employés et rémunération des maires du 16 décembre 2014 au 15 janvier 2015		
Nom	Titre	Salaire
Arnaud Warolin	Préfet	4 307,68 \$
Lyne Gironne	Directrice générale – secrétaire-trésorière	3 877,64 \$
Tomy Boucher	Directeur général adjoint – secrétaire-trésorier adjoint	3 347,11 \$
Daniel Dufault	Coordonnateur au service d'aménagement	3 957,53 \$
Christelle Rivest	Coordonnatrice au service d'évaluation	2 636,30 \$
Richard Pétrin	Coordonnateur du service de collecte sélective	2 448,83 \$
Katy Pellerin	Directrice du Centre de valorisation et chargée de projet en environnement	2 857,37 \$

Masse salariale des autres employés de la MRCT	54 833,31 \$
--	--------------

Rémunération des maires	14 677,74 \$
-------------------------	--------------

N° chèque	Nom	Description	Montant
AUTRES - ÉCOCENTRE			
C1401546	JM ROBERT	LEVÉE MUN.	879,56 \$
C1401552	MUNICIPALITÉ DE ST-ÉDOUARD-DE-FABRE	FRAIS DICOM-ÉCOCENTRE	61,59 \$
C1401553	PELLERIN KATY	DÉPL. 11-06 AU 04-12-2014	208,21 \$
C1401559	WSP CANADA INC.	SUIVI EAUX COMPOST 50 %	1 373,95 \$

N° chèque	Nom	Description	Montant
C1401561	TÉLÉBEC S.E.C.	RELEVÉ 28-11-2014 (634-2233)	2 836,62 \$
C1500009	CAIN LAMARRE CASGRAIN WELLS	SERV. JURIDIQUES-INCINÉRATEUR	1 930,94 \$
C1500032	PÉTRIN RICHARD	DÉPL. 31-12-2014	45,45 \$
C1500037	TRANSPORT D. BARRETTE & FILS INC.	VOYAGE SABLE-ÉCOCENTRE	351,53 \$
C1500038	VILLE DE TÉMISCAMING	ENTENTE REL TÉMIS 2014	10 920,00 \$
PACTE RURAL			
C1401536	CLUB D'ESCALADE LE RAPPEL DU NORD	PACTE RURAL 2014	6 435,09 \$
C1401537	CLUB DE L'ÂGE D'OR	PACTE RURAL 2014	2 671,92 \$
C1401540	CORPORATION TÉMISC-ACCUEIL INC.	PACTE RURAL 2014	12 145,75 \$
C1401549	LES VOISINS D'EN HAUT	PACTE RURAL 2014	3 492,18 \$
C1401562	SENTIER URBAIN	PACTE RURAL 2014 - NÉDÉLEC	25 000,00 \$
PROJET VOLET II			
C1500014	ECTEC ENR.	PROJET # 885-717 VOLET II	2 215,40 \$
C1500015	FERME GABRIEL TURGEON INC.	PROJET # 819-11 VOLET II	1 304,88 \$
C1500028	MUNICIPALITÉ DE BÉARN	PROJET # 940-14 VOLET II	10 700,00 \$
AVENIR D'ENFANTS			
C1401531	ALPHA-TÉMIS	AGENT À LA MOB. FAMILIAL - AE	2 886,70 \$
C1401534	CENTRE GÉRARD-BRISSON	INTERVENANT PIVOT PATERNITÉ	2 319,84 \$
QC EN FORME			
C1401543	GAUTHIER MANON	DÉPL. 03-12- AU 18-12-2014	106,74 \$
C1401551	MUNICIPALITÉ DE RÉMIGNY	BOUGE DANS TON ÉLÉMENT	2 811,23 \$
COMITÉ AGRICOLE			
C1401533	BOUCHER YVAL	DÉPL. CMAA 18-12-2014	25,65 \$
C1401554	PERRON MARIO	DÉPL. CMAA 18-12-2014	24,30 \$
COMMISSION CULTURELLE			
C1401539	COMITÉ DE DIVERSIFICATION	FONDS CULTUREL	5 950,00 \$
C1401548	LES PRODUCTIONS GUILLERMO PATTERSON	MONTAGE PHOTO-EXPO PATRIMOINE	68,99 \$
C1401555	SALON DES ARTISTES ET ARTISANS	FONDS CULTUREL 2014	1 000,00 \$
MRCT - DIVERS			
C1401532	BEAULÉ VÉRONIC	DÉPL. 01-12 AU 14-12-2014	182,34 \$
C1401535	CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT	3E VERS CLD 2014	51 114,00 \$
C1401538	COMITÉ MUNICIPAL DE LANIEL	DÉPENSES DEC. + CHEMINS MUN. 2014	45 865,98 \$
C1401541	DESCÔTEAUX JOHANNE	REMB. DÉPENSES ÉLECTORALES	5 212,14 \$
C1401542	DUFAULT DANIEL	DÉPL. 17-07 AU 12-12-2014	121,59 \$
C1401544	GROUPE STAVIBEL INC.	CLIMAT MUN. 03-12-2014	7 352,65 \$
C1401545	JACQUES MONIA	DÉPL. 03 AU 18-12-2014	47,38 \$
C1401547	LE COCHON FUMÉ	REPAS SESSION BUDGET 13-12-14	490,00 \$
C1401550	MUNICIPALITÉ DE NÉDÉLEC	Chèque annulé: C1401550 (mauvais nom)	0,00 \$
C1401556	TÉLÉVISION COMMUNAUTAIRE TÉMISCAMINGUE	VOEUX DE NOËL	227,65 \$
C1401557	TRUDEL SUSIE	DÉPLACEMENT 2014	2 207,34 \$
C1401558	WOLTERS KLUWER QUÉBEC LTÉE	DROIT MUNICIPAL MAJ 28	402,15 \$
C1401560	REVENU QUÉBEC	DAS PROV. 1 AU 15-12-2014	13 949,91 \$
C1500001	FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	FRAIS VENTE POUR TAXES 2015	353,00 \$
C1500002	ROY ANNIE	AGENDA 11 NATIONS 2015	25,00 \$
C1500003	ASSOCIATION DES AMÉNAGISTES RÉGIONAUX	ADHÉSION 2015	465,65 \$

N° chèque	Nom	Description	Montant
C1500004	ASSOCIATION DES TECHNICIENS	COTISATION 2015	100,00 \$
C1500005	ASSOCIATION QUEBÉCOISE D'URBANISME	ADHÉSION 2015	155,22 \$
C1500006	AVISO GROUPE CONSEIL	TENUE À JOUR - TEMBEC TÉMIS.	22 787,73 \$
C1500007	BROUILLARD CLAUDINE	REPAS CA 7-01-2015	173,90 \$
C1500008	C.R.S.B.P.	SUPPORT TECHNIQUE 2015	144,87 \$
C1500010	COMBEQ	ADHÉSION 2015	373,67 \$
C1500011	COMITÉ MUNICIPAL DE LANIEL	AVANCE JANV. 2015	4 000,00 \$
C1500012	CORPORATION INFORMATIQUE BELLECHASSE	SOUTIEN TECHNIQUE 2015	2 931,86 \$
C1500013	DRUIDE INFORMATIQUE INC.	PROGRAMME ANTIDOTE ANNÉE 2015	293,19 \$
C1500016	FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	MUTATIONS	228,00 \$
C1500017	FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS	COTISATION 2015	2 069,97 \$
C1500018	FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS	FRAIS-DICOM-BAUX MRN	10,34 \$
C1500019	GINGRAS FRANÇOIS	DÉPL. 16-11 AU 18-12-2014	160,70 \$
C1500020	GIRONNE LYNE	DÉPL. 28-11 AU 15-12-2014	480,90 \$
C1500021	GOODYEAR CANADA INC.	PNEUS EMPLOYÉS	799,68 \$
C1500022	GREAT WEST	ASS. COLLECTIVE JANV. 2015	8 599,66 \$
C1500023	JOURNAL LE CONTACT	ABONNEMENT 2015	50,00 \$
C1500024	LES ATELIERS KAMI INC.	ENTRETIEN JANVIER 2015	3 787,28 \$
C1500025	LES ÉDITIONS JURIDIQUES FD	CD ÉLECTION/RÉFÉRENDUM 2015	65,54 \$
C1500026	LETTRAGE FRANS GAUTHIER	LETTRAGE + BLOC MAIRES	81,61 \$
C1500027	MRC ABITIBI-OUEST	CONTRAT SERVICE ESRI 2015	5 192,02 \$
C1500029	PG SOLUTIONS	CONTRAT BAUX 2015	6 766,28 \$
C1500030	PITNEY BOWES	CONTRAT 01-01 AU 31-03-2015	705,62 \$
C1500031	PITNEY WORKS	RECHARGE TIMBREUSE PRÉPAYÉ	3 449,25 \$
C1500033	QUÉBEC MUNICIPAL	ADHÉSION 2015	862,31 \$
C1500034	SOLIDARITÉ RURALE DU QUÉBEC	CONTRIBUTION	10 000,00 \$
C1500035	SUBWAY VILLE-MARIE	RH 18-12-2014	120,72 \$
C1500036	SÉBASTIEN LABEL, AVOCAT	FR. CONTESTATION RÔLE 30-12-14	486,35 \$
C1500039	WAROLIN ARNAUD	DÉPL. 15-10 AU 15-12-2014	1 082,38 \$
C1500040	WOLTERS KLUWER QUÉBEC LTÉE	FISCALITÉ LOCALE-GUIDE	1 214,85 \$
C1500041	XEROX CANADA LTÉE	CONTRAT JANV. À MARS 2015	834,94 \$
C1500042	BELL CONFÉRENCES INC.	APPELS CONF. 1 ET 15-12-2014	243,33 \$
C1500043	COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES	CARRA DÉCEMBRE 2014	343,36 \$
C1500044	HYDRO-QUÉBEC	MRCT 22-11 AU 19-12-14	2 454,53 \$
C1500045	REVENU CANADA ET	DAS FÉDÉRALES DÉC. 2014	13 994,36 \$
C1500046	REVENU QUÉBEC	DAS PROV. 16 AU 31 DÉC. 2014	19 400,48 \$
	TOTAL		340 228,20 \$

Je soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961).

Signé à Ville-Marie, ce 4 février 2015.

Lyne Gironne, d. g. - sec.-trés.

02-15-060A

Taxes municipales 2015 – Portrait de la situation.

Le comité administratif prend acte des résultats du sondage effectué auprès des municipalités locales concernant les différents taux de taxes 2015.

Formation sur l'acceptabilité sociale.

02-15-061A

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- ❖ D'accepter l'offre de services de 5 200 \$ (taxes en sus) de la firme Transfert Environnement et Société.

Lors de la réunion de travail du budget 2015, les élus avaient identifié l'importance de recevoir une formation afin d'être mieux outillé pour comprendre l'acceptabilité sociale. Transfert Environnement propose la tenue d'un atelier de travail pendant une journée complète pour bien expliquer la définition de l'acceptabilité sociale.

02-15-062A

Chroniques « Actions à la Table des maires » – Offre de services de CKVM.

Il est proposé par M^{me} Nicole Rochon
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser le versement de 1 650 \$ (taxes en sus) auprès de CKVM pour la tenue des chroniques mensuelles « Actions à la Table des maires », et ce, pour toute l'année 2015.

02-15-063A

Autorisation pour signature de l'entente avec le ministère de la Culture et des Communications relativement au programme « Aide aux initiatives de partenariat » / « Villes et villages d'art et de patrimoine (VVAP) ».

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser le préfet et la directrice générale – secrétaire-trésorière à signer le renouvellement de l'entente avec le ministère de la Culture et des Communications relativement au programme « Aide aux initiatives de partenariat » / « Villes et villages d'art et de patrimoine (VVAP) » pour et au nom de la MRC de Témiscamingue, en lien avec la résolution n^o 12-14-526A émise le 10 décembre 2014.

02-15-064A

Gestion des matières résiduelles – Incinérateur.

Les membres du CA prennent acte que la municipalité de Laverlochère transmettra dans les prochains jours une résolution d'appui pour l'implantation d'un incinérateur à proximité de l'usine Parmalat.

Le préfet mentionne que suite à l'octroi du contrat à la firme Stavibel pour analyser les trois sites potentiels, une première rencontre de démarrage a eu lieu au début du mois de janvier avec les responsables afin de bien définir le mandat. Stavibel est à collecter diverses données techniques et procédera à des rencontres avec des représentants de Parmalat et de LVL Global afin de connaître leurs besoins énergétiques.

Délai de traitement pour rendre une décision par la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

02-15-065A

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- ❖ D'envoyer une seconde correspondance à la Commission de protection du territoire agricole du Québec afin de connaître une date de traitement pour les dossiers n° 372742 et 372744 pour prise de décision par la CPTAQ. Ces dossiers sont en cours depuis 2011 et la MRC de Témiscamingue a déjà transmis une résolution le 18 novembre 2013 demandant à la Commission une prise de position dans lesdits dossiers.

02-15-066A

Logement social – Gel du projet d'une résidence pour personnes âgées à Laverlochère.

M. Daniel Barrette informe les membres du CA que sa municipalité a voté une résolution ce 2 février 2015 pour suspendre leur projet de résidence pour personnes âgées. Ce gel découle de la révision des programmes par le gouvernement québécois où la contribution du milieu dans tous projets passe de 15 % à 40 %. Cette situation met en péril la viabilité du projet de Laverlochère. M. Barrette requiert l'appui du conseil des maires afin que le gouvernement puisse tenir compte des réalités des régions rurales.

02-15-067A

Projet d'entrée territoriale – Second lancement d'appel d'offres.

Considérant qu'aucune offre de services n'a été déposée lors du lancement d'un appel d'offres sur invitation n° 02-2015 en date du 8 janvier 2015 pour le projet d'entrée territoriale;

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M^{me} Nicole Rochon
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser le lancement d'un second appel d'offres sur invitation pour la réalisation des enseignes de bienvenue, à installer à chacun des emplacements identifiés dans chaque secteur du Témiscamingue.

02-15-068A

Période de questions de l'assistance (CM, art. 150).

2^e partie

Aucune question de l'assistance.

02-15-069A

Levée de l'assemblée.

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

❖ Que l'assemblée soit levée.

N. B. : Prochaines réunions :

- Conseil des maires : 18 février 2015
- Comité administratif : 4 mars 2015

Il est 19 h 50.

Arnaud Warolin, préfet

Lyne Gironne, d. g. – sec.-trés.

AVIS : Le présent procès-verbal demeure un « PROJET », tant et aussi longtemps qu'il n'a pas été adopté par le comité administratif lors d'une séance subséquente.